



Interpellation :

(selon art. 29 du Règlement du Conseil général)

« Quelles possibilités d'action pour la Commune face à la recrudescence des intempéries ? »

Déposants:	Les membres de la Commission de l'Urbanisme (ci-après CoUrb) par
son président :	Dominique Robyr (LR+G)
son rapporteur :	Vincent Raymond (LC)

Cet été notre Canton a subi de très importantes périodes de précipitation. La répétition de ces phénomènes de grande pluviométrie a provoqué dans le Canton d'importants dégâts. Notre Commune a elle aussi été touchée, quoique de manière plus marginale que d'autres (inondations,...).

Selon les spécialistes du climat, ces phénomènes météorologiques extrêmes sont appelés à se multiplier à l'avenir, voire, selon certains modèles, à devenir la norme. Dès lors, il apparaît essentiel que la Commune se prépare à faire face à ce type d'évènements. La CoUrb demande au Conseil communal des précisions sur les questions suivantes :

- Quel est l'état des lieux des dégâts des intempéries de cet été sur le territoire communal ? Quelle en est l'incidence sur les finances communales ?
- Quelles sont les mesures déjà prises ou envisagées par la Commune afin de protéger la population ?
- La Commune peut-elle agir sur les retours d'eau par les canalisations évacuant les eaux de surface ?
- Quelles sont les orientations prises par la Commune pour améliorer la perméabilité des sols et afin de mieux absorber ces excédents d'eau ?
- Quel est le concept de prévention auprès de la population pour permettre aux habitants d'avoir les bons comportements avant et lors d'évènements de ce type ?
- Quel est le concept de communication en cas d'urgence pour avertir la population des mesures à prendre ? Comment la Commune s'assure-t-elle que toutes les personnes concernées puissent être informées ? Y a-t-il des possibilités de mutualiser cela avec d'autres communes ?

St-Maurice, le 17 octobre 2024

Dominique Robyr
Le président

Vincent Raymond
Le rapporteur